

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU, Madame Geneviève MASSONNET et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

EXCUSÉS : Madame Magali PETITRENAUD, Vice-présidente, Madame Louise MOREAU et Monsieur Emmanuel LAURENT

ABSENT : Monsieur Frédéric CORBET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Cécile BERNARD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	17
Présents.....	13
Votants.....	13

DCA n°002/2023 – 5.2.6

Commission permanente – désignation des membres –
modification

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération numéro 008/2020 en date du 16 juillet 2020 portant création d'une commission permanente et désignant les membres la composant,

Considérant la démission de ses fonctions de membre élu du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Madame Maud MERING (courrier transmis par l'intéressée le 14 décembre 2022),

Considérant l'intégration de Monsieur David ÉVAIN, premier suivant de liste, au sein du conseil d'administration,

Il y a lieu de modifier la composition de la commission permanente.

Pour rappel, les membres de la commission permanente sont désignés par le conseil d'administration.

Il est proposé de procéder à la désignation d'un nouveau membre élu pour remplacer Madame Maud MERING.

Monsieur le Président précise que Madame MERING était un membre élu et que, par conséquent, elle doit être remplacée uniquement par un membre élu afin de respecter la parité de la commission permanente. Le siège vacant n'est donc pas ouvert aux membres nommés.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats.

Monsieur Frank GUILLAUMEUX se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉSIGNE** les membres élus et non élus de la commission permanente comme suit :

Prénom et Nom des membres de la commission permanente	Fonction
Gaëlle BOURGEOIS	Membre élu
Sophie GILLOT	Membre élu
Marie-Danielle RICHARD	Membre élu
Frank GUILLAUMEUX	Membre élu
Marie-Renée DALIBON	Membre non élu
Danielle JUSTEAU	Membre non élu
Emmanuel LAURENT	Membre non élu
Marie-Thérèse POILIEVRE	Membre non élu

Délibération publiée le 30 janvier 2023

**Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Cécile BERNARD**



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
ID : 044-200078079-20230123-DCA002_2023-DE